

Privé d'emploi stagiaire (Sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes).

A adresser, à votre «PÔLE EMPLOI», dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des privés d'emploi. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours.** En cas de litiges, le privé d'emploi peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

OOO

Nom, prénom
Adresse
Code Postal, Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur du
«PÔLE EMPLOI» – Agence de (nom)
Adresse
Code Postal, Ville

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du (**préciser les dates de début et de fin de stage**), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que pendant le temps consacré à cette formation, je continue de bénéficier du revenu de remplacement auquel j'ai droit (indemnités chômage).

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]